

LA NOTE D'INFO

L'ACTUALITÉ DU TRANSPORT DES
MARCHANDISES DANGEREUSES ET DES
DÉCHETS (DIS/DID)

OCTOBRE 2008

CE QUI VA CHANGER DANS LE IATA 2009

Transport de marchandises dangereuses par voie aérienne

EDITIONS
GMJ
PHOENIX

EDITIONS GMJ PHOENIX
106 AV CLEMENCEAU
94366 BRY SUR MARNE CEDEX
T : 01 48 82 51 51 F : 01 48 82 51 59
ÉTIQUETTES DE DANGER, PLAQUES
ÉTIQUETTE, CONSIGNES DE SÉCURITÉ
CEPIC, ÉQUIPEMENTS ADR ET LOGICIEL MD

Rédaction le 22/10/08

BRÈVES :

PARUTION DES OUVRAGES EN FRANÇAIS

L'ADR : Sortie prévue fin octobre
Le IATA : fin novembre -début décembre 2008

L'IMDG : début janvier 2009

L'ADNR : décembre 2008

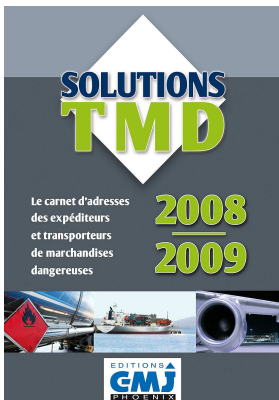
Le RID : novembre 2008

Pour acheter ces ouvrages :
Tél : 01 48 82 51 51 ou sur notre site : bon de commande en ligne.

Expoprotection : à Villepinte (93), le 5 novembre de 11h30 à 13h30 une conférence sur la gestion du risque lors d'un transport routier.

Solutions TMD :

www.solutionstmd.com
Retrouver sur internet les principaux prestataires à destinations des expéditeurs et des transporteurs de marchandises dangereuses : logisticiens, conseillers à la sécurité, emballeurs, fabricants d'emballage, moyens de lutte contre l'incendie, organismes de formation, de conseil sur REACH.



La 50ème édition du IATA Dangerous Goods regulations incorpore un certain nombre de modifications prévues par l'ICAO pour 2009.

Nous vous proposons de lister de manière non-exhaustive les principaux changements.

1.5 - Formation

Un délai de 3 mois est mis en place pour faciliter le renouvellement de son certificat IATA. Il est entendu que le délai maximum reste de 24 mois entre 2 renouvellements.

2 - Restrictions

2.3 Marchandises dangereuses transportées par des passagers ou les membres d'équipage.

2.7 Quantité exceptée : alignement sur les prescriptions de l'ONU avec l'apparition du code **EQ** (de EQ 0 à EQ 5).

3 - Classification :

3.2.2.4 Dérogation pour les gaz de la classe 2.2 a été revue.

3.9.2.4 Matières dangereuses pour l'environnement, alignement des critères sur

ceux de l'ONU (disposition 2.9.3).

4 - Identification

Le tableau « bleu » a été modifié pour intégrer la nouvelle colonne « EQ ». Les colonnes C et D ont été réunies en 1 seule la C. Le risque subsidiaire est indiqué entre parenthèse comme sur la déclaration de l'expéditeur.

Incorporation de nouveaux codes ONU.



4.4 Dispositions particulières : certaines dispositions concernant les batteries au lithium et les piles à combustible ont été soit ajoutées soit modifiées.

5- Emballage

Nouvelles instructions d'emballage pour les piles à combustible et les piles au lithium.

L'instruction 602 a été modifiée.

7 - Marquage et étiquetage :

Nouvel étiquetage pour les colis transportant des mar-

chandises dangereuses pour l'environnement (liquide ou solide, UN 3077 / 3082). Une nouvelle étiquette de manutention pour les piles au lithium.

9 - Traitement des marchandises dangereuses

9.1 Acceptation : modification des exigences pour l'acceptation de certaines marchandises dangereuses.

9.3.4 Les dispositions pour le chargement des marchandises dangereuses en Cargo Aircraft Only ont été significativement modifiées.

10 - Les matières radioactives

Restructuration en relation avec les réglementations de l'ONU.

Appendice I : création d'un nouvel appendice sur la réforme des instructions d'emballage à l'horizon 2011 pour les classes 3, 4, 5, 6.1, 8, 9.

Pour obtenir l'ouvrage complet ou pour suivre une formation initiale ou recyclage, vous pouvez nous contacter au 01 48 82 51 51 ou par email info@gmjphoenix.com

Guillaume Le Coz